

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2011.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, BOULARD Jeanne, DEPAIX Jean-Claude, BUTELLE Chantal, CHAMPION Marie-France, DORMAY Stéphane, FOURNAISE Jérôme, LORAILLER Franck, PIGOT Jocelyne, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand.

Secrétaire de séance : Monsieur LORAILLER Franck.

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2010** : Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2010.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a signé le devis de la société AGRAM pour commander une lame de caoutchouc pour adapter sur la lame de déneigement pour un montant de 162,96 €.

**Avenants de travaux supplémentaires lot 6 plomberie et lot 7 électricité** : Monsieur le maire présente au conseil les devis de travaux supplémentaires pour les travaux de rénovation de la mairie à savoir :

- Entreprise PICCOLI pour un montant HT de 110 € soit 131,56 € TTC, devis qu'il a déjà signé puisque entrant dans les attributions que le conseil lui a données au début du mandat.
- Entreprise FOURNAISE Guillaume pour un montant HT de 661,25 € soit 790,86 € TTC.

**Délibération n°1/2011 : Travaux supplémentaires rénovation de la mairie.**

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 27 janvier 2011 qui a validé le devis supplémentaire pour les travaux de rénovation de la mairie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission d'appel d'offres concernant le lot 6 plomberie – sanitaires – chauffage de l'entreprise FOURNAISE Guillaume pour un montant HT de 661.25 € soit 790,86 € TTC.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Avenant n°3 Lyonnaise des Eaux pour fin de contrat en avril 2011** : Monsieur le Maire explique au conseil que le contrat d'affermage de la commune termine le 9 février 2012, il propose de ramener son terme au 1<sup>er</sup> avril 2011 afin de permettre le renouvellement conjoint des contrats d'affermage pour les communes de Cauroy-Lès-Hermonville et d'Hermonville ainsi que celui du SPEP. Ceci permettra de lancer la procédure de délégation de service public.

**Délibération n°2/2011 : diminution de la durée du contrat d'affermage du service de distribution d'eau potable.**

La commune a délégué son service de distribution d'eau potable à la Lyonnaise des Eaux par contrat d'affermage transmis en sous-préfecture de Reims le 9 février 2000 et complété par avenant n°1 et n°2. L'échéance de ce contrat est fixée au 9 février 2012,

La commune a transféré la compétence de production – livraison de l'eau potable au Syndicat de Production d'Eau Potable de Hermonville Cauroy-Lès-Hermonville,

Le syndicat de production d'eau potable de Hermonville Cauroy-Lès-Hermonville a délégué son service de production – livraison d'eau potable à la Lyonnaise des Eaux par contrat d'affermage transmis en sous-préfecture de Reims le 28 avril 1987 et modifié par avenant n°1 et n°2. L'échéance du contrat d'affermage pour la production-livraison d'eau potable à destination de la commune est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Il est proposé que la commune et le syndicat de production d'eau potable Hermonville Cauroy-Lès-Hermonville dont elle est adhérente, lancent en parallèle leurs procédures respectives de renouvellement du contrat d'affermage afin que les prochains contrats aient les mêmes dates de démarrage et d'échéance.

Pour ce faire, la Lyonnaise des Eaux a accepté de raccourcir la durée de son contrat d'affermage de distribution d'eau potable avec la Commune sans modification de rémunération et d'en porter l'échéance au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Les membres présents :

- Examinent le contenu du projet d'avenant n°3,
- Acceptent le projet d'avenant n°3,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes.

**Droits de préemption urbains** : Le conseil décide de ne pas préempter pour les parcelles suivantes :

- Parcelles cadastrées AC 438 pour 9 m<sup>2</sup> et AC 439 pour 2 m<sup>2</sup>, place du Général Leclerc, pour un montant de 1 500 €
- Parcelles cadastrées AC 437 pour 766 m<sup>2</sup> et AC 440 pour 223 m<sup>2</sup> place du Général Leclerc pour un montant de 195 000 €
- Parcelle cadastrée AB 512 pour 853 m<sup>2</sup> 9 chemin du vignoble pour un montant de 217 500 €

**Présentation du rapport annuel Lyonnaise des Eaux 2009 SPEP** : Le conseil approuve le rapport annuel 2009 de la Lyonnaise des Eaux pour le SPEP.

**Assistance maîtrise d'ouvrage rue de Cormicy** : Monsieur le Maire explique au conseil que l'on peut demander une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux à prévoir rue de Cormicy. Nous n'avons pour l'instant pas encore reçu le projet de Monsieur LAVIGNE, et cette assistance à maîtrise d'ouvrage nous permettrait de préparer les dossiers de demande de subvention.

Le conseil accepte de lancer une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux rue de Cormicy.

**Demande à la communauté de communes pour étude de bassin versant** : Monsieur le Maire explique au conseil qu'il faudrait faire une étude de bassin versant sur la commune. Ceci étant de la compétence de la communauté de communes, le conseil approuve le projet et demande à la communauté de communes de lancer cette étude.

**Crédits reportés** : Le conseil vote le report des crédits suivants sur le budget 2011 :

- |                    |           |                     |
|--------------------|-----------|---------------------|
| - Eglise           | 4 200 €   |                     |
| - Eclairage public | 3 900 €   |                     |
| - Voirie           | 102 100 € | Recettes : 12 120 € |
| - Atelier          | 4 500 €   |                     |
| - Mairie           | 35 300 €  | Recettes : 17 459 € |

- Salle communale 1 000 €
- Sécurité incendie 1 481 €
- Réserves foncières 1 500 €

Soit un total en dépenses de 153 981 € et en recettes de 29 579 €.

**Demande au SIEM pour effacement de réseau rue des Petits Clos et rue de la Tuilerie** : Suite aux travaux prévus rue des petits Clos et rue de la Tuilerie, Monsieur le maire propose au conseil de demander au SIEM d'effacer les réseaux dans ces rues. Il précise qu'il restera à la charge de la commune les travaux pour effacement des réseaux France télécom. Le conseil approuve cette proposition.

#### Délibération n°3/2011 : effacement de réseaux BT rue des Petits Clos.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'effacement du réseau électrique dans la rue des Petits Clos de notre commune, établi par le S.I.E.M ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue des petits Clos, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

**Travaux 2011** : Le conseil propose les travaux suivants pour l'année 2011 :

- Réfection de la rue des Petits Clos et de la rue de la Tuilerie
- Assistance maîtrise d'ouvrage rue de Cormicy et étude de bassin versant
- Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise BODET pour le remplacement de l'horloge de la mairie
- Achat d'un défibrillateur suite à la subvention donnée par l'association des Loups Blancs de 1300 €

**Droits de place forains** : Le conseil décide de fixer les prix pour les droits de place des forains de la manière suivante : auto skooter 40 €, confiserie tir 20 €, manège 30 €, pêche et jeux d'adresse 15 €

#### Délibération n°4/2011 : droits de place forains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le droit de place des différents stands pour la fête patronale comme suit :

- Confiserie 20 €
- Tir 20 €
- Jeux d'adresse 15 €
- Pêche aux canards 15 €
- Manège enfantin 30 €
- Auto skooter 40 €

## **Divers :**

1°) Monsieur le Maire informe le conseil des nouveaux tarifs des concessions de cimetière pour 2011 :

- |                      |       |
|----------------------|-------|
| - Perpétuelle double | 981 € |
| - Perpétuelle simple | 409 € |
| - 50 ans             | 307 € |
| - 30 ans             | 246 € |
| - 15 ans             | 123 € |

2°) Rationalisation de la carte communale : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une position pour l'adhésion à une grande intercommunalité.

[Délibération n°6/2011 : accord de principe pour une fusion des communautés de communes des Deux Coteaux, de la Colline, du Massif et de la Petite montagne.](#)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs mois, les 13 communes membres des communautés de communes des Deux Coteaux, de la Colline, du Massif et de la Petite montagne ont engagé un processus de réflexion pour fusionner ces établissements publics de coopération intercommunale.

Ce travail a fait l'objet de plusieurs réunions traitant des aspects administratifs, juridiques et financiers avec comme ligne de conduite de maintenir voir améliorer les services rendus à la population. Cette démarche est parfaitement dans l'esprit de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales dont l'objectif est de rationaliser les périmètres et les structures intercommunales.

En conclusion, et avant d'engager une procédure administrative officielle, il est donc proposé d'acter le principe de créer une nouvelle communauté de communes à 13 communes en s'appuyant sur une procédure de fusion.

L'exposé du dossier entendu,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

ACCEPTE à l'unanimité le principe d'un projet de fusion des communautés de communes des Deux Coteaux, de la Colline, du Massif et de la Petite montagne regroupant les communes de Courcy, Hermonville, Thil, Berméricourt, Brimont, Loivre, Chenay, Merfy, Saint Thierry, Cauroy-Lès-Hermonville, Cormicy, Pouillon et Villers Franqueux.

PRECISE qu'une procédure de fusion sera engagée dans les meilleurs délais selon les dispositions de l'article L 5211-41 du code général des collectivités territoriales dès que les communes auront arrêtés définitivement les compétences de la communauté de communes fusionnée.

3°) Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande du Cercle de l'Amitié, section Moto Club pour l'exonération de la taxe sur les spectacles ainsi que la mise à disposition du terrain de cross pour une durée à choisir par le conseil. Monsieur le Maire propose jusqu'à la fin du présent mandat, le conseil accepte cette proposition.

[Délibération n°5/2011 : exonération taxe sur les spectacles.](#)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'exonérer de la taxe sur les spectacles l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## Délibération n°7/2011 : location gratuite du terrain communal aménagé en terrain de moto-cross

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer gracieusement à l'association Cercle de l'Amitié pour sa section Moto-Club, le passage de la piste et l'aire de départ situés sur les parcelles communales, pour la durée restante du mandat du conseil municipal soit jusqu'en 2014.

Les séances d'entraînement organisées par le Cercle de l'Amitié seront exclues pendant la période de chasse, elles se dérouleront le samedi après midi entre quatorze heures et dix-neuf heures.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4°) Monsieur le Maire propose de fixer une date pour rencontrer les responsables de l'association du Cercle de l'Amitié pour l'étude de la salle du cercle. Le conseil propose le 17 février 2010 à 20 h 30. Monsieur le Maire indique que le Préfet a fait une demande de recensement des Etablissements Recevant du Public (ERP).

5°) Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Monsieur Emmanuel NOEL pour la journée des chemins comme les autres années organisée par son association RDV 4X4 en accord avec le CODEVER. Cette journée aura lieu le dimanche 3 avril 2011.

6°) Les derniers devis pour le remplacement des rideaux de la mairie sont arrivés :

- LAMY propose trois prix différents en fonction des tissus à savoir 1 266,83 € HT, 1401,65 € HT et 1 138,94 € HT
- Tradi Décor 2 333 € HT
- Bouley 4 283,35 € HT
- Atmosphère 4 101,91 € HT

Le conseil propose de retenir l'entreprise LAMY et de les contacter pour la présentation des tissus.

7°) Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu de l'entreprise PAZIK pour la réfection du monument aux morts à savoir 1 331,94 € HT (décapage de peinture, mise en peinture du fronton, rechampissage des caractères, traitement hydrofuge) ou 1 534,28 € HT (décapage de peinture, raccord de pierres à la métalline, rechampissage des caractères, traitement hydrofuge).

On attend d'autres devis. Le conseil propose de faire une demande de subvention à l'ONAC.

8°) Monsieur le maire informe le conseil de manœuvres militaires qui auront lieu dans le département et qui pourraient passer sur la commune. Ces manœuvres auront lieu du 14 mars au 29 mars 2011.

9°) Lors des entretiens individuels de fin d'année avec les employés communaux, une demande de prime IAT (indemnité Administration et de Technicité) a été faite par tous.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité au taux de 1,5.

## Délibération n°8/2011 : indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 88

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité

Vu le décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux

Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et d'en faire bénéficier tous les agents de la commune pour les échelles 3 et 4.
- FIXE à une fois et demi le montant de référence le montant total de l'indemnité d'administration et de technicité
- DECIDE d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de l'indemnité d'administration et de technicité au budget de l'exercice
- PRECISE que le versement se fera sur les salaires de novembre et que le versement sera lié à des critères qui seront précisés sur les arrêtés individuels, critères liés notamment à l'absentéisme et à l'évaluation professionnelle.

10°) Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a proposé deux dates aux belges pour la cérémonie annuelle à savoir le dimanche 15 mai 2011 et le dimanche 29 mai 2011. A ce jour ils n'ont pas encore répondu.

11°) Le Noël des enfants aura lieu cette année le samedi 10 décembre 2011. Un spectacle de clown, magie comique et chanson est retenu par le conseil pour un montant de 750 €.

12°) Des problèmes de stationnement de véhicules rue du 119<sup>ème</sup> RI au niveau du virage en face du monument aux morts ont été signalés. Un courrier sera adressé aux propriétaires des véhicules concernés, et une nouvelle signalisation au sol sera peut être nécessaire. Affaire à suivre

13°) Monsieur BOCE Xavier propose de venir faire une animation sur la première guerre mondiale lors des journées du patrimoine. Le conseil approuve ce projet.

14°) Le conseil demande que les abords de la benne à verres soient nettoyés, et demande à monsieur FOURNAISE de faire de même devant son entreprise pour que le trottoir soit accessible.

15°) Monsieur le Maire informe le conseil qu'une proposition d'installation de benne à vêtements lui a été faite. Il précise que des bennes similaires vont être installées dans les déchetteries du SYCODEC par la même entreprise.

16°) Une demande va être faite à Monsieur PICCOLI pour le changement de la sonde qui permet l'allumage de l'éclairage public car lorsqu'il y a de la neige, la réverbération fait que l'éclairage public s'allume et s'éteint sans arrêt. Proposition est faite de la mettre dans la cour de l'école côté entrée de l'ancien appartement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire  
Guy LECOMTE